

## INSCRIPTION à l'Ecole de HINX

### SCOLAIRE, PERISCOLAIRE et EXTRA SCOLAIRE

L'inscription scolaire (école) et périscolaire scolaire (garderie, cantine et CLSH été) à Hinx ne sera définitive qu'après la remise en Mairie du certificat de scolarité et la validation de l'inscription par la Directrice de l'école.

Le dossier d'inscription est à retirer en Mairie et à ramener complété en y intégrant les documents listés ci-après.

Depuis septembre 2013, l'école de Hinx est passée à 4 jours et demi de classe.

Les horaires d'ouverture de l'école sont :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :	7h30/8h35	: Accueil périscolaire (Payant)
	8h45 / 12h	: Classe
	12h/14h	: Temps méridien
	14h/16h	: Classe
	16h/17h30	: TAP les mardis et jeudis (Gratuits)
	16h/19h30	: Accueils périscolaires (Payant)
Mercredi :	7h30/9h05	: Accueil périscolaire
	9h15/12h15	: Classe
	12h15	: Fin de classe, Bus ou Parents.

### INSCRIPTION SCOLAIRE et PERISCOLAIRE :

- Dossier unique complété avec toutes les pièces demandées
  - Justificatif de domicile
  - Livret de famille
  - En cas de divorce, le jugement du divorce ou document déclinant la garde.
  - Certificat de radiation de l'ancienne école
  - Carnet de santé (Vaccinations, allergies et opérations)
  - Assurance scolaire et périscolaire avec la responsabilité civile et Accident de la vie individuelle
- Photocopie N° de Régime (Caf, Msa, Autres), **Quotient Familial et Carte Identité vacances**
  - Numéro de Sécurité et photocopie de votre carte mutuelle qui couvre l'enfant
  - Photocopie de l'avis de non imposition de l'année précédente

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le Centre de Loisirs de l'année scolaire (Mercredi et Petites Vacances) dépend de la Communauté des Communes : Terres de Chalosse à Montfort en Chalosse.

A vous de contacter directement la Directrice

05.58.98.59.80